

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **31 mai 2010**

Délibération n° 2010-1489

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : Projet directeur Rives de Saône - Aménagement du site de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Bouju

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 21 mai 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Nissanian, Ollivier, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Philip), Barge (pouvoir à M. Assi), Blein (pouvoir à M. Sturla), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Ferraro (pouvoir à M. Longueval), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Havard (pouvoir à M. Huguet), Lebuhotel (pouvoir à M. Lambert), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Kabalo), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Réale (pouvoir à M. Passi), Vergiat (pouvoir à M. Abadie).

Absents non excusés : M. Pillonel.

Séance publique du 31 mai 2010**Délibération n° 2010-1489**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Projet directeur Rives de Saône - Aménagement du site de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon engage un grand projet de reconquête sociale et urbaine des rives de la Saône dans toute la traversée de son territoire, soit 50 kilomètres de rives réparties sur 14 communes dont 5 arrondissements de Lyon.

La stratégie opérationnelle du projet-directeur a permis d'identifier des projets de nature différente sur l'ensemble du périmètre, parmi lesquels l'aménagement du site de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire d'ici le début de l'année 2014.

Le site de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire se situe au droit de l'île Barbe. Aujourd'hui occupé en partie par un club d'aviron et par une association de réparation de bateaux, le site est peu mis en valeur mais possède des qualités paysagère et patrimoniale fortes.

L'aménagement du site de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire doit permettre la continuité du cheminement piéton au plus près de la rivière, tout en mettant en valeur les qualités patrimoniales, paysagères et historiques du site par l'aménagement d'un grand espace public en bas-port. Il améliorera et confortera les conditions de la pratique des clubs d'aviron existants tout en proposant des lieux de détente et de contemplation en rive gauche face à l'île Barbe. L'ancienne écluse sera réhabilitée pour accueillir des bateaux en favorisant les activités touristiques et commerciales.

Le périmètre d'étude s'étend sur les 1 000 mètres linéaires de bas-port situés en amont et aval du pont de l'île Barbe en rive gauche de la Saône. Il inclut également une partie des carrefours de voiries du quai Clémenceau au droit des rampes et escaliers existants.

Pour permettre la conception et la réalisation de ce projet, il est nécessaire de lancer :

- un marché de maîtrise d'œuvre (mission complète conception, réalisation et ordonnancement, pilotage et coordination -OPC-, élaboration des études d'impact liées à la loi sur l'eau),

- une mission de coordination sécurité et de protection de la santé (CSPS),

et de compléter le programme par des études techniques plus précises : diagnostics et études techniques de stabilité d'ouvrages d'art et d'équipements fluviaux, levés topographiques et bathymétriques complémentaires.

La volonté de permettre une ouverture partielle du site au printemps 2010 nécessite des travaux de nettoyage partiels, la mise en place de mobiliers d'usages et d'une signalétique Rives de Saône.

Les études de cadrage urbain menées sur un périmètre plus vaste embrassant l'île Barbe, les quartiers de Saint Rambert et de Caluire le bas.

Le coût prévisionnel global de ces missions est estimé à 600 000 € TTC.

Ces diverses missions seront lancées au 2° trimestre 2010 pour une livraison du projet au 3° trimestre 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation de l'opération de toilettage pour l'ouverture partielle du site et la réalisation des missions de maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement du site de l'ancienne écluse de Caluire et Cuire dans le cadre du projet Rives de Saône, pour un coût global prévisionnel de 600 000 € TTC.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale C 2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, sur l'opération n° 2156, pour un montant total de 600 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 60 000 € en 2010,
- 300 000 € en 2011,
- 120 000 € en 2012,
- 120 000 € en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 juin 2010.